

Compte Rendu du Conseil Municipal du 28 JUILLET 2017

Présents : Tous les Conseillers à l'exception de Jacques Verdoulet (procuration à Anne Lise Peysson)
Françoise Lafont (procuration à Brigitte Clément), Tanguy Bouchet (excusé) et Pascal Ressegairé
Secrétaire de séance : Brigitte Clément
Ouverture de la séance à 20 h 00

Le Maire présente les condoléances à la famille de Mr Parr Terence décédé courant juin dernier.
Il fait part des mariages de Stéphane Ralu et Carine Aubert habitant chemin du Paroir mariés à Condorcet
et de Mr Henri Rolland (fils de Michèle) avec Melle Georgel mariés ce jour à Nyons.

Approbation du Compte Rendu du CM du 9 Juin 2017

Projet Mairie : Présentation de l'Avant-Projet établi par l'équipe de Maîtrise d'œuvre Peysson Vettorello tel
que vu également en Commission à 2 reprises.
Coût de travaux de 693 000 € HT hors honoraires et frais divers.
Une répartition Mairie + Ecole / Logements sera demandé au Maître d'œuvre.
Brigitte Clément fait part des différentes possibilités de Financement de ce projet ainsi que plus
particulièrement pour un logement.
Demande de Subvention sur la base de 700 000 € HT env. : approuvé à l'unanimité
Avant-Projet : approuvé à l'unanimité.

Etude de Capacité faite par EPORA pour le compte de la CCBDP.
2 scénarii avec 2 variantes sont présentés pour le site de Condorcet.
Après présentation de ces scénarii et explications

Le Conseil Municipal

Considère que le tènement foncier présenté est stratégique pour le développement de la commune.
Souhaite que soit traduit dans le PLU les orientations stratégiques indiquées au début à savoir une zone
dédiée à l'habitat et une zone dédiée à l'activité économique.

Considère qu'il est du ressort de la collectivité (ou des collectivités communes et communautés de
communes) de s'impliquer dans le réaménagement de cet espace (au moins pour définir le projet et trouver les
investisseurs potentiels).

Autorise le Maire à aller plus loin dans les démarches de prospection sur ce site.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur ces 4 points précités.

Décision Modificative pour une Consignation demandée par le TGI de Valence en vue de poursuivre les
opérations d'expertise dans le cadre de l'affaire des produits dangereux sur le site ex Wanders / Mas d'Auge
Approuvé à l'unanimité.

Questions et Informations Diverses.

Fête Votive : Instructions et Précautions à prendre

Abri Bus côté St Ferréol : prévu courant Septembre 2017 par Entreprise Lelonge

Aire de Jeux : Demander Devis pour Terrassement et Information des Riverains à faire par Françoise Lafont.

Assainissement : le déversoir d'orage au PR1 (ancienne Step) est installé. L'Arrêté Modificatif a été demandé
par les Services du Département au SEFEN (Mr Olivier Carsana).

Le Schéma d'Assainissement Pluvial est prévu et doit être commandé à IRH. Subvention en attente.

SIE Bentrix : Mise en place d'un traitement UV au Réservoir des Angelettes.

Ambrosie : Courrier à faire aux Propriétaire et Exploitant de la parcelle 49 à côté Camp de St Pons
(Mr Boudon et Mr Telen) .

Chemin des Crozes arrangé ponctuellement.

Ecole : Suppression des TAPS et Adoption de la semaine de 4 jours de classe.

TNT : Changement des Canaux à compter du 3 octobre prochain.

Signalétique : Le plan définitif doit être validé par la Commune.

SDED entretient l'Eclairage Public depuis le 1° juillet 2017. Il a été diagnostiqué que notre parc de luminaires comporte 40 % de vétusté.

Rue des Ecoles : vérifier l'enregistrement par Françoise Lafont.

Dans le Cadre de la Délibération du 14/10/2016 prise en référence à l'art L 212-22 du CGCT, le Maire doit rendre compte des Décisions prises :

Il s'agit de l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle :

- Auprès du Tribunal de Grande Instance de Valence pour les Produits dangereux sur le site ex Wanders Marque Déposée / Mas d'Auge.
- Auprès du TGI de Valence pour la Spoliation de Servitudes sur le terrain Barral à la Bonté.
- Auprès du Tribunal Administratif de Grenoble pour le Référé sur le CR n° 59 quartier Suzette.
- Auprès du TA de Grenoble pour le Recours Contentieux suite au Permis de Construire Refusé à Mme Gleize Sandrine.

Fin de la séance à 22 h 00.